



Problème d'humidité location

Par **nico63**, le **29/05/2013** à **15:16**

Bonjour,

Actuellement en location, nous avons de gros problème d'humidité dans notre logement (apparition de moisissure sur les murs, papier qui se décolle,...) J'ai, a plusieurs reprise, informé le bailleur du problème qui dure depuis mai 2012. A chaque fois une bonne raison lui empêche de faire le nécessaire (intempéries, artisans introuvable,...).

De plus au moment de la signature nous n'avons pas eu le DPE, l'annonce (dont j'ai gardé copie) annonce un DPE D, ce qui à mon sens est impossible.

Qu'est ce que je peux avoir comme recours? puis je demander une baisse de loyer tant que les travaux ne sont pas réalisés?

Merci

Par **cocotte1003**, le **29/05/2013** à **20:12**

Bonjour, non vous ne pouvait pas exiger une baisse de loyer. Le DPE est un diagnostic de consommation énergétique, il n'existe pas de sanction prévu en son absence. Envoyer une lrar au bailleur pour l'informer des problèmes exacts et lui faire savoir que sans son intervention sous quinzaine vous verrez avec le service d'hygiène, cordialement

Par **Lag0**, le **30/05/2013** à **07:52**

[citation]Bonjour, non vous ne pouvait pas exiger une baisse de loyer. Le DPE est un diagnostic de consommation énergétique, il n'existe pas de sanction prévu en son absence.[/citation]

Bonjour,

En revanche, un juge, s'il est saisi, peut prononcer soit une diminution de loyer, soit la rupture du bail, soit ... rien, en cas d'absence de DPE.